



**HAL**  
open science

## La Marche pour l'égalité et contre le racisme

Abdellali Hajjat

► **To cite this version:**

Abdellali Hajjat. La Marche pour l'égalité et contre le racisme. Michel Pigenet; Danièle Tartakowshy. Histoire des mouvements sociaux en France de 1814 à nos jours, La Découverte, pp.671-680, 2014, Poche/Sciences humaines et sociales, 9782707183415. <halshs-00835276>

**HAL Id: halshs-00835276**

**<https://shs.hal.science/halshs-00835276v1>**

Submitted on 31 May 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

---

## *La Marche pour l'égalité et contre le racisme*

ABDELLALI HAJJAT

**L**E 3 DÉCEMBRE 1983, la Marche pour l'égalité et contre le racisme arrive dans les rues de Paris où une centaine de milliers de manifestants, français et immigrés, répondent à l'appel des jeunes de l'association SOS Avenir Minguettes (quartier de Vénissieux, Rhône). Lorsqu'ils entament, le 15 octobre, à partir de Marseille leur traversée de la « France profonde » [Bouzid, 1984], les marcheurs sont loin d'imaginer l'incroyable espoir qu'ils vont susciter dans les banlieues françaises. En effet, la Marche symbolise à la fois l'immense soif d'égalité et l'apparition des enfants d'immigrés maghrébins dans l'espace public français. Pour la première fois dans l'histoire de France, cette catégorie de la population est l'objet d'un discours médiatique et politique positif. La Marche pour l'égalité constitue un événement au sens de « rupture d'intelligibilité » et, même si la marche n'est pas un type d'action nouveau, elle marque une rupture dans l'histoire des mouvements sociaux en raison de la qualité de ses acteurs (enfants d'immigrés) et de son enjeu social et politique (la question des banlieues et du racisme).

Nombre de sociologues l'ont étudiée, sur le moment ou *a posteriori*. Certains adoptent le paradigme, à bien des égards problématique, de l'assimilation-intégration, au lieu d'utiliser les outils « classiques » de la sociologie de l'action collective. La catégorie « jeunes immigrés » est peu déconstruite et on ne sait pas si leur mobilisation est la cause, la conséquence ou le moyen de leur « intégration ». D'autres l'analysent de manière plus stimulante comme l'événement fondateur d'une « génération sociale » [Beaud et Masclat, 2006]. Rares sont toutefois les travaux s'appuyant sur des archives et entretiens avec tous les protagonistes, et un travail scientifique fondé sur une démarche empirique approfondie reste à faire.

Écrire l'histoire des rébellions des Minguettes et de la Marche pour l'égalité revient à essayer de comprendre comment se sont nouées les tensions sociales

entre des acteurs multiples et insérés dans des relations d'interdépendance, à la fois étroites et distantes, tant au niveau local que national. Sont ainsi en cause les « jeunes de banlieue », les forces de police en lutte contre la délinquance, la municipalité communiste de Vénissieux déboussolée par les transformations des classes populaires, le gouvernement socialiste à la fois méfiant et attentif à la jeunesse des banlieues, le mouvement pro-immigrés soutenant activement la lutte contre le racisme, les médias locaux et nationaux en quête d'audimat, etc. De ce point de vue, le quartier des Minguettes, composé de Français et d'étrangers, est un laboratoire des tensions sociales et politiques de la société française du début des années 1980.

#### DE L'ÉMEUTE À L'ACTION NON VIOLENTE

---

La principale revendication de la Marche, le « droit à la vie », s'inscrit dans le contexte d'une multiplication des « bavures » policières dans les banlieues et des crimes à connotation raciste depuis le début des années 1970. En l'espace de deux ans, le quartier des Minguettes est le théâtre de deux rébellions qui s'expliquent non seulement par des facteurs sociaux « classiques » [Beaud et Pialoux, 2003], mais aussi par une configuration particulière où l'équilibre, fragile et précaire, des relations sociales est bouleversé par la montée en tension des rapports entre les jeunes et la police. En effet, jusqu'en 1981, la délinquance de l'Est lyonnais ne croît pas plus vite que dans le reste du département, mais deux facteurs structurels participent à l'exacerbation des tensions.

En avril 1981, à la veille de l'élection présidentielle, une grève de la faim entamée par le prêtre Christian Delorme, le pasteur Jean Costil et Hamid Boukhrouma, immigré algérien [Mathieu, 2006], dénonce la « double peine » qui permet d'expulser du territoire les étrangers délinquants. En mai, le gouvernement socialiste nouvellement élu en suspend l'application. Cette décision sera vécue, du côté des forces de sécurité, sur le mode de la trahison : « La suspension des expulsions ne peut que rendre plus difficile l'action des services de police ; aucune menace ne pèse sur les malfaiteurs étrangers. On assiste d'ailleurs à un retour massif des délinquants expulsés », dira début juillet 1981 le préfet du Rhône délégué à la police. Durant l'été 1981, le quartier des Minguettes devient le ghetto le plus célèbre de France à cause de ses rodéos. La catégorie « violence urbaine » fait son apparition dans le paysage politique et médiatique français.

Le second facteur est lié à la formation de « bandes » dont les leaders parviennent parfois à échapper à la police grâce au soutien d'une partie de la population. C'est notamment le cas d'Amar Djaidja, le grand frère de Toumi, autour duquel s'est construit le mythe d'un « Robin des Bois » et qui bénéficie d'une réputation de « bandit social ». Ces deux éléments participent à

l'intervention accrue de la police dans le quartier, laquelle élève la probabilité de déviances policières violentes. Ainsi, aux dires des Renseignements généraux eux-mêmes, les événements du 21 mars 1983 – au lendemain des législatives, marquées par une forte poussée du Front national – « ont démontré [...] la tension qui régnait dans ces quartiers et qui risquait de dégénérer violemment au moindre incident entre les forces de l'ordre et les jeunes immigrés ». Ce jour-là, deux équipes de police investissent, sans se coordonner et pour deux affaires différentes, le quartier Monmousseau. Cela suffit, conviendra vingt-huit ans plus tard l'ancien préfet de police, pour que « les jeunes croient qu'ils sont attaqués ».

Ce sentiment d'être « attaqués » découle de plusieurs années de relations conflictuelles avec la police, dont les violences ont rarement été sanctionnées [Moreau de Bellaing, 2009]. En conséquence de quoi, une véritable bataille de rue s'engage entre les 350 habitants, jeunes et adultes, et les forces de l'ordre. Les affrontements font plusieurs blessés, dont le préfet de police Bernard Grasset et le directeur départemental de la police urbaine, mais on n'observe pas, comme en 1981, d'escalade de la violence et d'extension géographique de la rébellion. Cette contention est facilitée par le retrait des forces de police, décidé par Grasset, et la transformation de l'émeute en manifestation. En effet, en pleine phase de rébellion, des centaines d'habitants organisent un *sit-in* devant le commissariat de police de Vénissieux. Quelques jours plus tard, un groupe de jeunes de Monmousseau décide, avec le soutien de militants pro-immigrés comme Christian Delorme et Jean Costil, de mener une grève de la faim (28 mars-7 avril) pour protester contre les violences policières, puis de créer une association, SOS Avenir Minguettes (27 avril). La rébellion du 21 mars 1983 offre ainsi un exemple relativement rare de passage d'une action émeutière à l'action non violente empruntant aux répertoires classiques de l'action collective [Béroud, Gobille, Hajjat et Zancarini-Fournel, 2011].

Les membres officiels de SOS Avenir Minguettes sont Toumi Djaïdja (président), Farouk Sekkaï, Mohamed Khira, Patrick Henry, Djamel Mahamdi et Mohamed Ouzazna, ainsi que nombre d'habitants du quartier ayant apporté un grand soutien. La plupart partagent des caractéristiques et des trajectoires sociales communes : jeunes garçons nés au début des années 1960, de nationalité algérienne ou française (pour les enfants de parents français ou de « harkis » rapatriés d'Algérie), père ouvrier, mère au foyer, sortie prématurée du système scolaire ; certains ont un CAP ou un BEP de tourneur, carreleur, plombier, miroitier, etc., parfois obtenu dans des établissements spécialisés. Beaucoup sont alors au chômage, représentatifs en cela du processus de désouvriérisation d'enfants des classes populaires demeurés à l'écart de l'usine et des institutions d'encadrement ouvrier [Beaud et Pialoux, 2003].

Les statuts de l'association, rédigés en collaboration avec des militants de soutien, dont le sociologue Alain Battégay, reprennent les premières

revendications des jeunes des Minguettes : « de meilleures relations entre tous les habitants des différents quartiers de la ZUP de Vénissieux », la « reconnaissance à part entière des droits des jeunes immigrés et Français », une « juste application des lois civiles et pénales françaises », faire en sorte « que les institutions répressives de l'État ne sanctionnent pas sur la base de préjugés sociaux et ethniques », « la réhabilitation et le désenclavement des divers quartiers des Minguettes par les habitants eux-mêmes », l'« insertion sociale et professionnelle des jeunes », la « mise en place de structures d'économie sociale », etc. Ces exigences reflètent la complexité de la situation des quartiers populaires comme les Minguettes, au travers de l'imbrication des questions économique (chômage des jeunes), urbaine (enclavement), juridique (droits des étrangers), institutionnelle (police et justice) et raciale (préjugés ethniques).

De fait, le basculement de l'émeute dans la non-violence participe à une relative reconnaissance institutionnelle de l'association qui devient un interlocuteur, non seulement de la municipalité communiste dans le cadre de l'éphémère Conseil communal de prévention de la délinquance (CCPD), mais aussi du gouvernement socialiste, qui reçoit une délégation de l'association en avril 1983. Cette reconnaissance doit beaucoup au soutien d'une partie de la communauté chrétienne lyonnaise, notamment Delorme et Costil, tous deux permanents de la Cimade – Comité intermouvements auprès des évacués, né en 1939 – de Lyon et proches du Mouvement pour une alternative non violente (MAN). Ils apportent aux jeunes de Monmousseau des ressources sociales et politiques inespérées pour une des catégories les plus stigmatisées de la France postindustrielle. Jouent ainsi les relations de Delorme avec la hiérarchie catholique (monseigneur Albert Decourtray) et une composante du Parti socialiste, notamment Georgina Dufoix, nouvelle secrétaire d'État à la Famille, à la Population et aux Travailleurs immigrés de mars 1983 à juillet 1984. Mais les jeunes disposent aussi du soutien de médias locaux (radio Canut, radio Léon et le mensuel *Cosmopolis*) et de militants des Minguettes (Michel Ganozzi, établi maoïste), de Vaulx-en-Velin (Lucien Pitti, médecin d'extrême gauche), de Lyon (Michel Gontier, libertaire et antimilitariste), etc. Ils ne sont guère soutenus, en revanche, par le collectif informel Zaâma d'Banlieue, qui rassemble depuis sa création en 1980 des militantes « autonomes » immigrées, sévères à l'égard des jeunes auxquels elles reprochent d'être « manipulés par les curés » [Bérout, Gobille, Hajjat et Zancarini-Fournel, 2011].

#### CONSTRUCTION D'UN CONSENSUS NATIONAL ANTIRACISTE

Le 19 juin 1983, Toumi Djaïdja est blessé à l'abdomen par une balle policière, tirée à bout portant. Après l'incident, il propose l'organisation d'une marche sur le modèle de celles des indépendantistes indiens et des Noirs des

États-Unis. Une idée appuyée par des membres de la Cimade, du MAN et de SOS Avenir Minguettes qui annoncent, le 27 août 1983, le lancement de la Marche, dont l'objectif est d'obtenir « l'égalité dans le droit à la vie, l'égalité dans le droit au respect, l'égalité dans le droit au bonheur ici en France » et de réagir contre la « multitude (...) de propos chauvins, xénophobes et racistes [comme lors de] l'élection municipale de Dreux », où le Front national atteint un score très élevé. Les marcheurs font aussi « appel au sursaut et à l'évolution possible de l'opinion publique » face à l'indifférence en cas « d'installation de camps d'internement pour étrangers et d'expédition de wagons plombés ».

Au départ de Marseille, ils ne sont qu'une trentaine mais le groupe enfle tout au long du parcours pour agréger des individus au profil parfois bien différent de celui du « jeune de banlieue » – militant associatif, journaliste, éducateur. Unis autour du slogan « Vivre ensemble, avec nos différences, dans une société solidaire », ils bénéficient à chaque étape d'une couverture médiatique plutôt positive et de l'accueil de comités locaux qui prennent en charge l'hébergement, la restauration et l'organisation de conférences publiques et de « forums justice » où les marcheurs sont amenés à prendre (difficilement) la parole en public.

Ainsi, la Marche produit un véritable consensus national antiraciste. Que s'est-il donc passé pour que la quasi-totalité du champ politique (à l'exception de l'extrême droite et d'une partie de la droite parlementaire), les représentants de toutes les religions, l'ensemble des syndicats de travailleurs, les associations antiracistes et la quasi-totalité des médias aient soutenu l'initiative d'un groupe de « jeunes de banlieue » ? Dans le sillon des « années 1968 », la période 1981-1983 est, certes, encore celle des alliances improbables entre des individus et groupes très hétérogènes socialement et politiquement à l'origine du succès de la Marche.

La prise de conscience gouvernementale de la réalité des banlieues s'opère après les rébellions de l'été 1981 au travers de l'opération dite « anti-été chaud » (1982), un dispositif de prévention de la délinquance, et après le soutien affiché du président de la République François Mitterrand à la Marche pour l'égalité, lors d'une visite aux Minguettes en août 1983. Mais la gauche de gouvernement n'est pas un bloc monolithique et c'est surtout à la gauche du PS que les soutiens sont les plus nombreux. Ici, la question des jeux d'échelle est déterminante. Au niveau local, les socialistes sont généralement à la traîne des mouvements pro-immigrés catholiques, protestants et d'extrême gauche, voire ouvertement hostiles à la Marche. Au niveau national, les choses sont un peu plus complexes. Généralement, les instances nationales du PS (notamment la Commission immigration) sont informées, mais n'accordent pas une grande attention à la Marche avant la médiatisation de l'assassinat de Habib Grimzi, touriste algérien en visite en France, par trois légionnaires dans le train Bordeaux-Vintimille. Mais, bien avant cela, de nouveaux venus dans les cabinets ministériels après la victoire de 1981,

notamment des militants du PSU et/ ou issus du monde associatif, soutiennent activement la Marche et se révèlent indispensables à son succès. C'est notamment le cas d'un des membres du cabinet de Georgina Dufoix, Jean Blocquaux, qui joue un rôle déterminant dans la politique du gouvernement en direction des banlieues. Proche du PSU et disposant d'une formation d'éducateur, il a un profil atypique comparé à celui des énarques du cabinet. Après 1981, il s'attelle à la résorption des bidonvilles de Nanterre, à la conception et à l'application de l'opération « anti-été chaud » et est chargé, en 1983, du suivi quotidien de la Marche.

Le gouvernement soutient discrètement l'initiative, mais les échanges entre Blocquaux et les marcheurs témoignent des fortes inquiétudes des autorités qui tiennent Delorme et Costil pour des « agitateurs » et les jeunes, dont certains ont un casier judiciaire, pour des individus imprévisibles. C'est la raison pour laquelle l'Élysée ne confirme l'entrevue finale avec Mitterrand qu'à la dernière minute de la manifestation parisienne. Au jour le jour, le cabinet de Dufoix est informé de toutes les péripéties et assure non seulement la sécurité des marcheurs, mais aussi une partie de l'organisation de l'arrivée à Paris.

Tout se passe comme si la configuration politique des années 1981-1983 avait rendu possible une alliance improbable entre trois pôles qui convergent sur la base d'un intérêt commun. Le premier est celui du groupe le plus marginalisé des quartiers populaires : les « jeunes de cité » des Minguettes. De leur point de vue, la stratégie de l'action non violente est jugée plus « efficace » que l'action émeutière pour lutter contre les violences policières. Le deuxième correspond aux secteurs pro-immigrés des Églises catholique et protestante lyonnaises, aux yeux desquels la Marche est un moyen d'action pacifique propice à la réconciliation et à la cohésion nationale. Le troisième pôle réunit les individus les moins influents de l'appareil gouvernemental dont la position évolue considérablement après qu'ils ont réussi à s'imposer comme les « spécialistes » de la question des banlieues et de l'immigration au sein du PS. De leur point de vue, la Marche fait coïncider leurs dispositions à agir à la fois sur la question des banlieues (campagne « anti-été chaud ») et sur le « problème » de l'immigration. Leur quasi-monopole des ressources intellectuelles et pratiques pour traiter ces « problèmes » renforce leur position. C'est notamment le cas de Georgina Dufoix, dont l'événement favorise l'ascension politique : lors du remaniement ministériel de juillet 1984, elle quitte son poste de secrétaire d'État pour celui de ministre des Affaires sociales et de la Solidarité nationale (juillet 1984 à mars 1986) dans le gouvernement de Laurent Fabius. Il en ira de même, peu après, pour les promoteurs de SOS Racisme [Juhem, 2001]. Cette alliance improbable constitue la condition essentielle de la construction d'un consensus national antiraciste. Mais celui-ci ne se réalise pas sans de profondes ambiguïtés politiques et sociales.

## AMBIGUÏTÉS ET NON-DITS DU CONSENSUS « BEUR »

La première ambiguïté réside dans le rapport des jeunes de banlieue avec le monde ouvrier organisé. Dans les années 1968, les principales centrales syndicales ont souvent été désarmées face aux revendications, à la fois spécifiques et universelles, des travailleurs immigrés [Boubeker et Hajjat, 2008]. À l'exception notable de quelques syndicalistes d'unions locales (notamment la CFDT), qui ont soutenu les luttes d'indépendance au Maghreb, cette nouvelle figure de la classe ouvrière est difficilement saisissable par les catégories d'entendement syndicales et politiques marquées par le clivage national/étranger. Dans ce contexte historique, les syndicats ouvriers ne sont pas les mieux placés pour comprendre l'apparition des premiers mouvements de « jeunes immigrés », qui sont aussi bien souvent des enfants d'ouvriers. De fait, la déstructuration des espaces de socialisation ouvrière et l'apparition d'un chômage massif chez les jeunes de banlieue participent à l'écroulement de la référence à la classe ouvrière et à la tradition syndicale.

Ainsi, la Marche n'est-elle pas ouvertement soutenue par le maire communiste, Marcel Houël, et la CGT de Vénissieux. De leur point de vue, ces « jeunes » font partie du sous-prolétariat urbain qui ne constitue pas une véritable « clientèle » politique et syndicale. Par ailleurs, la CGT et le PCF voient d'un mauvais œil une Marche soutenue par le PS, avec lequel ils sont en concurrence tant au niveau local que national, mais aussi par des militants « gauchistes », ce qui explique en grande partie leur réticence à s'engager dans le mouvement. La configuration politique ne favorise donc pas le rapprochement entre les syndicats et les marcheurs. Au-delà de la signature d'appels de soutien, les déclarations publiques nationales ne doivent pas occulter les profondes ruptures à l'œuvre dans les banlieues rouges.

La deuxième ambiguïté porte sur la réponse gouvernementale aux revendications des marcheurs. À l'issue de la manifestation parisienne, Georgina Dufoix prononce un discours sur le parvis de Montparnasse où elle assure que le gouvernement « a donné des instructions précises pour que la police et le parquet soient d'une extrême fermeté » contre les crimes racistes et propose que « les violences à caractère raciste deviennent des infractions pénales spécifiques, aux sanctions plus lourdes », les associations pouvant dès lors se porter partie civile. Mais la seule mesure appliquée, et considérée comme la grande victoire de la Marche, est l'instauration de la carte de séjour de dix ans pour les étrangers, votée par le Parlement le 17 juillet 1984. Comment expliquer qu'elle soit le principal acquis de la Marche alors qu'elle ne figurait pas parmi les premières revendications de SOS Avenir Minguettes ?

Dufoix n'a pas été autorisée à l'annoncer dans son discours, mais Christian Delorme et Yannick Moreau (chargée de mission à l'Élysée et membre du

Gisti, le groupe d'information et de soutien des immigrés) incitent les marcheurs à poser la question au chef de l'État qui, le 3 décembre, reçoit une délégation composée uniquement, à l'exception de Toumi Djaidja, de jeunes au casier judiciaire vierge. François Mitterrand répond qu'il a déjà donné son accord au président algérien Chadli Bendjedid (entre 1979 et 1992) lors du sommet franco-algérien des 7-10 novembre à Paris. Mitterrand paraît ignorer que les Algériens ont un régime juridique dérogatoire et bénéficient déjà de l'équivalent d'une carte de dix ans..., mais les marcheurs se saisissent de l'occasion pour annoncer devant les caméras que « le Président a dit oui à la carte de dix ans ». L'anecdote est révélatrice de la manière dont le gouvernement envisage la Marche, circonscrite à l'antiracisme et l'amélioration de la condition juridique des étrangers, mais prompte à occulter le fait que la quasi-totalité des marcheurs ont la nationalité française et que la question des banlieues ne se réduit pas à celle de l'immigration. Ainsi, plusieurs acteurs concourent à redéfinir la cause des jeunes des Minguettes dans le sens du versant culturel de la cause immigrée, orientation propre à « culturaliser » les enjeux et à marginaliser, entre autres, la question des rapports conflictuels avec la police et la justice.

La « culturalisation » du débat public est la source d'une troisième ambiguïté : la popularisation du terme « beur ». À l'origine, « beur » signifie « arabe » en verlan et est utilisé par les enfants d'immigrés maghrébins de la région parisienne pour s'autodésigner. Mais le terme échappe rapidement à ses inventeurs pour devenir une forme d'assignation identitaire. Les « beurs » ne sont plus des Arabes : ils ne sont ni des Français à part entière ni tout à fait immigrés, et les « bons beurs » se distinguent des « mauvais travailleurs immigrés ». Le terme « beur » scelle la séparation symbolique d'avec la génération des parents immigrés. Au moment même où les « jeunes immigrés » font leur entrée symbolique dans l'espace public, les travailleurs immigrés sont disqualifiés symboliquement lors des grèves de l'automobile. Ce basculement est fondamental dans l'histoire de l'immigration parce qu'il correspond à la construction de l'opposition entre les « beurs assimilables » et les « immigrés inassimilables ».

Cette distinction symbolique est illustrée par les discours publics dominants relatifs aux grèves ouvrières contre les licenciements et par l'apparition de la « question musulmane » dans l'espace public. Au départ, les grèves de Citroën-Aulnay (avril 1982) et Talbot-Poissy (mai 1982-janvier 1984) sont déclenchées selon le registre « classique » du mouvement ouvrier et portées par la CGT : les revendications portent sur l'organisation du travail, les salaires, les libertés individuelles et syndicales, etc. Mais les licenciements sont confirmés : les ouvriers immigrés occupent les usines et mènent un conflit dur. C'est dans ce contexte que s'opère la focalisation du débat sur l'islam, produit de l'action de trois types d'acteurs. Tout d'abord, certains syndicalistes CFDT analysent les conflits sociaux comme un « problème

musulman » qui justifie l'intervention des forces de police et les expulsions du territoire [Gay, 2011, p. 147-151]. Ensuite, le traitement médiatique des grèves de l'automobile s'effectue à l'aune de l'actualité internationale, en particulier celle de la révolution iranienne de 1979 [Deltombe, 2005, p. 49-52]. C'est ainsi que certains journaux multiplient des photos d'OS (ouvriers spécialisés) en train de faire la prière à la mosquée et des caricatures qui transforment les cheminées d'usine en minarets...

Cette forme de « racialisation religieuse » est d'autant plus efficace que cette distorsion de la réalité sociale est légitimée par le discours de certains ministres socialistes. En charge de l'Intérieur, Gaston Defferre dénonce « des grèves saintes, d'intégristes, de musulmans, de chiïtes » et le Premier ministre Pierre Mauroy disqualifie les travailleurs immigrés qui seraient « agités par des groupes religieux et politiques qui se détermin[ent] en fonction de critères ayant peu à voir avec les réalités sociales françaises ». Au moment même où le gouvernement socialiste change de politique économique en adoptant le tournant de la rigueur, l'intransigeance des travailleurs immigrés à conserver leur emploi est expliquée non par des facteurs sociaux (la continuation de la lutte des classes), mais par des facteurs religieux (l'intégrisme musulman).

Ainsi, l'année 1983 correspond aux débuts de la nouvelle construction du « problème musulman » articulé avec celle de l'« immigration ». L'immense espoir provoqué par le surprenant succès de la manifestation finale de la Marche est vite remplacé par une exacerbation des tensions sociales dans les banlieues et la désillusion des marcheurs et des jeunes de SOS Avenir Minguettes. Certains continuent à se mobiliser dans le secteur associatif et/ou trouvent un emploi, d'autres sombrent dans la délinquance et/ou meurent prématurément, tandis que Toumi Djaïdja est l'objet d'un harcèlement policier et judiciaire débouchant sur son incarcération en 1984 (il est gracié par Mitterrand le 1<sup>er</sup> janvier 1985). Néanmoins, la Marche constitue aussi un extraordinaire vecteur de socialisation politique pour toute une génération de militants des quartiers populaires et favorise la naissance de centaines d'associations de quartier et/ou de l'immigration, et devient une référence historique pour tous les mouvements ultérieurs [Boubeker et Hajjat, 2008].

#### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

BEAUD Stéphane et MASCLET Olivier (2006), « Des "marcheurs" de 1983 aux "émeutiers" de 2005. Deux générations sociales d'enfants d'immigrés », *Annales. Histoire, sciences sociales*, n° 4, p. 809-843.

BEAUD Stéphane et PIALOUX Michel (2003), *Violences urbaines, violence sociale. Genèse des nouvelles classes dangereuses*, Fayard, Paris.

- BÉROUD Sophie, GOBILLE Boris, HAJJAT Abdellali et ZANCARINI-FOURNEL Michelle (dir.) (2011), *Engagements, rébellions et genre dans les quartiers populaires en Europe (1968-2005)*, Éditions des Archives contemporaines, Paris.
- BOUBEKER Ahmed et HAJJAT Abdellali (dir.) (2008), *Histoire politique des immigrations (post)coloniales. France 1920-2008*, Éditions Amsterdam, Paris.
- BOUZID (1984), *La Marche. Traversée de la France profonde*, Sindbad, Paris.
- DELTOMBE Thomas (2005), *L'Islam imaginaire. La construction médiatique de l'islamophobie en France, 1975-1995*, La Découverte, Paris.
- GAY Vincent (2011), *De la dignité à l'invisibilité. Les OS immigrés dans les grèves de Citroën et Talbot 1982-1984*, master 2 de sociologie sous la direction de Stéphane Beaud, EHESS, Paris.
- JUHEM Philippe (2001), « Entreprendre en politique. Les carrières militantes des fondateurs de SOS Racisme », *Revue française de science politique*, vol. 51, n° 1-2, p. 131-153.
- MATHIEU Lilian (2006), *La Double Peine. Histoire d'une lutte inachevée*, La Dispute, Paris.
- MOREAU DE BELLAING Cédric (2009), « Violences illégitimes et publicité de l'action policière », *Politix*, vol. 3, n° 87, p. 119-141.